



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Jean-François PRUNET, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Christophe SOUDE (procuration à Nathalie WOMACK), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER).

Absents : Néant

Quorum : 10 Membres présents : 16

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LÉVIGNAT

ORDRE DU JOUR

- 1 Vote des Taux de la fiscalité locale pour l'année 2023.
- 2 Examen et vote des budgets 2022 :
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements sociaux
 - Commune
- 3 Cinéma – avenant maître d'œuvre
- 4 Suppression et création emploi permanent
- 5 Répartition des charges de fonctionnement des écoles 2022/2023
- 6 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2023

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 février 2023. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

1. Vote des Taux de la fiscalité locale pour l'année 2023

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition ; Elle demande à conserver les mêmes taux que les années précédentes :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 42.27%

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 159.01%

Taxe Habitation (résidences secondaires) : 9.07%

Elle demande s'il y a des questions avant de passer au vote. Michel LACOMBE indique que n'ayant malheureusement pas pu assister à la commission des finances qui s'est tenue le jeudi 6 avril dernier, faute d'avoir reçu sa convocation sur la bonne adresse mail, il n'a pas eu l'Etat 1259 2023. Fabienne SIGAUD s'excuse à nouveau de cette fâcheuse erreur bien involontaire, puis elle affiche à l'écran l'Etat (1259) de

Notification des Produits Prévisionnels et des Taxes d'imposition 2023 et donne lecture des bases prévisionnelles. Michel LACOMBE fait remarquer qu'environ 400 000 € de Taxes prélevées à Prayssac bénéficient à d'autres Communes. 469 664 € exactement confirme Madame le Maire. Cependant, elle précise que malgré cela, avec la compensation mise en place après la réforme de la taxe d'habitation, la Commune n'a pas perdu de recettes fiscales.

Jean-François PRUNET demande si la Commune n'aurait pas pu augmenter la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ? Fabienne SIGAUD lui répond, qu'en effet cette possibilité a été étudiée ; mais qu'après renseignements pris auprès de la DGFIP, il s'avère que si l'on modifie le taux de la Taxe d'Habitation, cela impacte aussi les taux de la Taxe Foncière. Cette hypothèse allant à l'encontre du choix de la municipalité de ne pas augmenter ses taux d'imposition, notamment au regard des 7% d'augmentation des bases annoncées, la municipalité a donc abandonné cette hypothèse. Il demande également si la Commune a évoqué une baisse des Taux d'imposition communaux, arguant que justement, vue l'augmentation des bases, et afin qu'elle ne se répercute pas sur les redevables, il aurait été opportun de les diminuer ? Madame le Maire lui répond que cette idée avait été réfléchiée en 2022, mais devant l'augmentation des coûts des énergies, la hausse des matières premières et l'évolution du point d'indice de la rémunération des agents et si la Commune veut pouvoir conserver sa capacité d'autofinancement, cela n'est pas possible.

Ceci étant dit, Madame le maire propose donc de conserver les taux ; elle demande de passer au vote.

Vote : 13 voix Pour et 3 voix Contre

En préambule à la présentation des budgets, Madame le Maire donne la parole à Christophe ROGER, 1^{er} adjoint chargé des finances, pour une présentation globale de quelques critères financiers de la Communauté de Communes et de la commune. Il présente et s'appuie sur des ratios et graphiques représentant : la maîtrise des charges, l'évolution des dotations, la fiscalité, le montant de l'encours et l'évolution des annuités, etc...

Concernant la Commune de Prayssac, il ressort de cette analyse les points suivants :

- **Dotations** : Malgré la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale, les dotations ont largement baissé entre 2013 (457 515 €) et 2022 (375 372 €).
- **Charges à caractère général** : Les charges qui avaient bien diminué depuis 2015 remontent du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et la hausse des matières premières (2013 : 607 983 € – 2022 : 596 753 €).
- **Charges de personnels** : Une masse salariale maîtrisée malgré la diminution des contrats aidés et la hausse du point d'indice décidée par le gouvernement (2013 : 1 151 377 € - 2022 : 1 148 596 €).
- **Les Taxes Fiscales** : Hausse des produits fiscaux liée à l'augmentation des bases (une nouvelle augmentation est annoncée). La Commune de Prayssac maintient les mêmes Taux depuis une douzaine d'années (voire vote des taux ci-dessus).
- **L'Épargne brute** : elle est de 404 603 € fin 2022.
- **Les emprunts** : Un endettement contenu qui va permettre le financement de nouveaux projets. Le capital restant dû est passé de 3,6 millions en 2015 à 1,5 millions en 2022. L'annuité 2023 est inférieure de 70% à celle de 2016.
- **Charges structurelles** : Rapport entre les frais de personnels + les annuités de la dette et les produits de fonctionnement. Là aussi, l'indicateur est bon puisqu'il se situe à 0.58% alors que le seuil d'alerte est de 1.8%.

Ceci étant dit, Madame le Maire présente les effectifs de la Mairie en 2023 :

- Service administratif : 5 agents titulaires, dont le Policier Municipal
- Cyber base : 1 agent titulaire en disponibilité et 2 agents contractuels
- Bibliothèque : 1 agent contractuel
- Ateliers Municipaux : 8 agents titulaires et 5 agents contractuels
- Service entretien écoles, bâtiments publics et cantine : 3 agents titulaires, 3 agents contractuels
- Animation écoles et ALAE : 4 agents titulaires dont 1 en disponibilité et 2 agents contractuels

Au total 34 agents dont 21 titulaires (19 actifs et 2 en disponibilité) et 13 contractuels, soit 26.3 équivalents temps plein.

2. Examen et vote des budgets (BP) 2023

Fabienne SIGAUD présente les différents budgets. Elle en détaille les recettes et les dépenses, puis les propose au vote comme suit :

a) Caisse des Ecoles

Madame le Maire rappelle que ce budget est mis en dormance pendant trois années avant d'être supprimé. La somme qui lui était imputée habituellement est intégrée au budget communal, à savoir 9 000 € pour les dépenses de fournitures scolaires, qui sera allouée aux écoles selon le procédé habituel.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement :

Dépenses : 1 171.97€ Recettes : 1 171.97€

Vote : Pour à l'unanimité des voix

b) Energies renouvelables

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	420 825.80	420 825.80
INVESTISSEMENT	422 187.87	422 187.87
TOTAL BUDGET	843 013.47	843 013.47

Fabienne SIGAUD précise que deux opérations ont été prévues pour l'année 2023, consistant à équiper les nouvelles tribunes du stade ainsi que la nouvelle salle et la future passerelle du cinéma en panneaux photovoltaïques.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

c) Budget Logements sociaux

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	108 371.13	108 371.13
INVESTISSEMENT	105 056.00	105 056.00
TOTAL BUDGET	213 427.13	213 427.13

Madame le Maire rappelle que le budget logements sociaux ne correspond pas à l'ensemble des logements de la Mairie, mais aux cinq appartements situés pour trois d'entre eux au 41 Bd de la Paix et pour les autres au 14 rue Clément Marot. Elle précise que petit à petit la Commune apporte des améliorations à ces habitats, notamment pour cette année le renouvellement d'une partie des fenêtres et des portes.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

d) Budget Lotissement :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	227 800.28	227 800.28
INVESTISSEMENT	225 400.28	225 400.28
TOTAL BUDGET	423 200.56	423 200.56

Christophe ROGER rappelle que trois lots ne sont pas construits, dont 2 pour lesquels un compromis de vente a été signé et dont les personnes attendent le permis de construire pour finaliser l'achat; un lot de 700 m² reste à vendre. Il précise que malgré les provisions réalisées chaque année, ce compte sera nécessairement déficitaire à la fin de l'opération.

Ceci étant dit, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer :

Vote : Pour à l'unanimité des voix

e) Budget de la Commune

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 208 131.42	3 208 131.42
INVESTISSEMENT	3 626 610.52	3 626 610.52
TOTAL BUDGET	6 834 741.94	6 834 741.94

Mme le Maire détaille les charges à caractère général, les charges salariales de la section de fonctionnement ainsi que toutes les opérations d'investissement, notamment les opérations les plus importantes :

- **Bâtiments communaux** (125 000€ dont 25 000€ de Restes à Réaliser) : Renouvellement des menuiseries du secrétariat de mairie ainsi que l'aménagement d'une salle dans l'annexe de la villa Santamaria (environ 40 000 €). Et pour finir, un abri pour les restaurants du cœur.
- **Réseaux et Eclairage Public** (560 000€ dont 120 000€ de RAR) : Sur l'ensemble du Cami Ferrat renouvellement de l'EP + création d'un pluvial (A la demande de Jean-François PRUNET, Dominique THELINGE, adjoint, en précise la dimension, soit un diamètre de 400 avec très probablement le passage dans un petit bassin de rétention) + renouvellement réseau eau potable et enfouissement des réseaux. Ces travaux seront réalisés de la crèche jusqu'au n°6 de la rue des Tertres, puis latéralement jusqu'à l'impasse des Tourterelles et dans l'autre sens rue des Noyers jusqu'à rattraper les travaux déjà réalisés. De plus cette opération prévoit aussi l'aménagement des réseaux sur le terrain en cours d'acquisition route du Théron ; la finalisation de la rénovation des trottoirs Bd Aristide Briand, rue des Plantades, l'aménagement du Caminol, la réalisation des parkings enherbés rue des Accacias ; la réalisation d'un espace enherbé au lotissement La Grèze ; le renouvellement de l'éclairage public avec des ampoules LED rue et lotissement du Rouget.
- **Aménagement et sécurisation RD 811** (256 000€ dont 36 000€ de RAR) : Correspond au projet de réaménagement de la traverse de Prayssac (RD 811) dont les premières études ont été réalisées en 2022. En 2023, les études vont se poursuivre et les travaux de rénovation des réseaux débiteront dès que possible.
- **Achat et aménagement de terrain** (315 648€ dont 75 648€ de RAR) : Comprenant l'achat des terrains situés route du Théron et les Plantades Nord (complexe sportif) ainsi que l'aménagement du square Saint Exupéry.
- **Les écoles** (55 000€ dont 10 000 de RAR) : Changement des jeux de la cour de l'école maternelle – Réalisation d'un abri devant les écoles – Achat de matériel pour l'école inclusive (ULIS) – Aménagement d'une classe avec du matériel éducatif/thérapeutique permettant d'accueillir les enfants de la classe ULIS et/ou des enfants nécessitant des conditions de travail particulières adaptées à leurs besoins – Projet « bien-être école » qui a été retenu au niveau académique et qui bénéficiera d'une subvention de 54 000€ sur trois ans à compter de 2023. Ce projet comprend la réalisation de travaux (petite cour), de la formation, de l'achat de matériel de tous types (FabLab avec le matériel associé...). Jean-François PRUNET demande si le projet fera l'objet d'une concertation. Madame le Maire lui répond qu'évidemment le projet a déjà fait l'objet d'échanges entre les enseignants et la mairie et qu'il sera à nouveau présenté en commission enfance et jeunesse.
- **Complexe sportif et de Loisirs** (80 000€ dont 10 000€ de RAR) : Projet d'aménagement de l'ancien terrain de basket extérieur jouxtant le centre aéré, en City-Park pour les plus jeunes. Projet subventionné à hauteur de 50% par la CAF. Mise en place de jeux complémentaires.

Sans autre question, Fabienne SIGAUD propose de passer au vote. Pour les mêmes raisons que pour le vote des taux d'impositions (ne pas baisser les taux communaux), les membres de l'opposition ne se prononceront pas en faveur du budget primitif 2023.

Vote : 13 voix Pour et 3 voix Contre

3. Cinéma – avenant maîtrise d'œuvre

Mme le Maire explique aux membres de l'Assemblée que suite à la demande de la Commune, pour la réalisation de travaux supplémentaires (Photovoltaïque – parvis), des études complémentaires de la part de la maîtrise d'œuvre ont été nécessaires. Il convient donc de réévaluer la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre au groupement Jean-Matthieu NASTORG architecte (mandataire)/ ARA architecte associé / SARL

INTECH/ SAS ORFEA/DELOMENIE. L'enveloppe des travaux et des coûts prévisionnels de l'opération ont été évalué à :

- **1 467 185.00 € HT** pour les travaux liés à l'aménagement du cinéma.
Le montant des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre est porté à 124 710.73 € HT représentant une augmentation de **16 025.65 € HT** soit 14.75% de rémunération initiale.
- **79 500.00 € HT** pour les travaux liés à la rénovation de l'accès au cinéma « parvis »
Le montant des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre est porté à **7 950 € HT**.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à **23 975.65 € HT**.

La rémunération totale du groupement de maîtrise d'œuvre est ainsi portée à **132 660.73 € HT**.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Suppression et création d'un emploi permanent

Dans un premier temps, Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il conviendrait de supprimer l'emploi de coordinatrice scolaire de la collectivité, actuellement fixé à 17 heures 30 pour les motifs suivants : Augmentation du temps de travail à 35 heures hebdomadaire avec des nouvelles missions à compter du 01 juin 2023.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

Dans un second temps, et pour les mêmes motifs, elle propose la création d'un poste de coordinatrice à temps complet à compter du 01 juin 2023.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Répartition des charges de fonctionnement des écoles

Fabienne SIGAUD, présente à l'Assemblée délibérante, les charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2022/2023 et le montant à facturer aux communes dont les enfants sont scolarisés à Prayssac, ainsi qu'aux communes dont les enfants bénéficient du dispositif ULIS en place à Prayssac.

Pour l'année scolaire les charges de fonctionnement s'élèvent à : **864,96€ par enfant**.

Elle souligne une augmentation par rapport à l'année scolaire 2021/2022 due en partie à l'augmentation du coût de l'énergie (Electricité-chauffage).

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Questions diverses

- Madame le Maire rappelle que dans le cadre du diagnostic santé en cours sur le territoire, un questionnaire a été mis à la disposition des usagers sur le site de la Communauté de Communes ou par le lien <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/a6b21df6>. Elle insiste sur l'importance de ce diagnostic et incite le plus grand nombre à y répondre. En effet si le questionnaire obtient 1 500 réponses, la Communauté de Communes bénéficiera d'une bonification des aides qui pourraient lui être octroyées pour le plan objectif santé qu'elle va mener. Notamment, en plus de l'extension des maisons et centres de santé, en aidant financièrement, par exemple, les infirmières qui souhaiteraient passer le niveau pratique avancée qui nécessite deux ans de formation, ou pour l'achat de matériel, ou également le transport de patients isolés. Pour permettre aux personnes d'y répondre, le délai d'accès au questionnaire, qui s'arrêtait le 15 avril, va être prolongé.

- Christophe ROGER présente le projet Lot Off Sport sur le site du Balat Grand qui proposera des activités nautiques et sportives (canoés – Paddle – Trotinettes électriques) à partir du mois de juin (le mercredi et le week-end) et jusqu'à fin août (du mercredi au dimanche).

- Michel LACOMBE questionne sur les soirées qui auront lieu sur le site. Fabienne SIGAUD lui répond qu'en effet après avoir rencontré le patron de la guinguette mobile d'Albas, un accord est en cours d'élaboration pour des animations musicales pendant la saison estivale à hauteur de cinq soirées le lundi (3 en juillet et 2

en août). Elle souligne cependant que la volonté de la Commune est que ce lieu reste un endroit nature et tranquille et que tout sera mis en place pour maintenir le respect de cet état d'esprit et la propreté du site.

- Christophe ROGER rappelle également l'intervention du SYDED le 21 avril à 18h à l'Espace Maurice Faure. Il s'agit d'une initiation au compostage. Un kit de compostage sera offert à chaque foyer participant.

- Lionel NICAUD rappelle que les votes pour le projet du budget participatif 2023 sont ouverts et les bulletins sont disponibles à la mairie. Il propose d'installer un bureau de vote à l'Espaces Maurice Faure lors de l'intervention du SYDED.

Prochain Conseil Municipal :

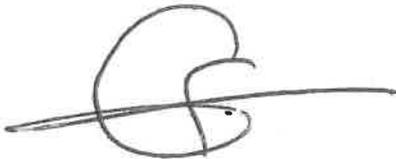
- Le 18 avril, avec à l'ordre du jour l'avis sur le PLUi.

La séance est levée à 22h50.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023 :

SIGNATURES

Madame le Maire
Fabienne SIGAUD



Secrétaire de séance
Christophe ROGER

